



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix sept, le mardi vingt trois mai à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Attribution du marché de  
travaux d'aménagement,  
d'entretien et de réparation  
d'équipements communautaires

Décision n° 23 05 03

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Robert Nardelli, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Stéphane Sainsaulieu.

Madame . Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle qu'une consultation a été lancée concernant le marché intitulé « Accord-cadre à bons de commandes pour travaux d'aménagement, d'entretien et de réparations des équipements communautaires ».

Au terme de cette mise en concurrence trois offres ont été réceptionnées. Après analyse des candidatures par la commission consultative réunie le 17 mai 2017, le président propose de retenir :

- l'entreprise SRV TP 06390 CONTESS, qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, précisée au sein du BPU joins en annexe.

Le marché, conclu pour un an, est renouvelable trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

## Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu les résultats de la consultation d'entreprises, menée selon la procédure adaptée, **Autorise** le président à signer avec SRV TP le marché à bons de commandes pour travaux d'aménagement, d'entretien et de réparations des équipements communautaires. .

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170523-230503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2017

Le Président  
E. Mari

